

# CHARTRE DE COLLABORATION DE LA FONDATION POUR LES MAROCAINS ET ÉTRANGERS EXPATRIÉS

---

La Fondation des Marocains et Étrangers Expatriés noue des collaborations stratégiques avec des sociétés et des institutions qui partagent ses principes de soutien et d'assistance aux entrepreneurs, investisseurs et familles.

Ce document établit les obligations mutuelles entre la Fondation et ses partenaires, assurant ainsi aux membres des services de haut niveau, des prix préférentiels et une assistance rapide et sûre.

Les partenaires que nous avons sont essentiels pour la satisfaction et le succès de nos membres. En apposant votre signature sur cette charte, vous promettez d'être prompt, accessible et diligent dans le traitement et la mise en œuvre des requêtes.

## **Buts du partenariat**

En suivant cette charte, nos collaborateurs promettent de :

Simplifier l'accès aux services de première nécessité pour les Membres de la Fondation (comptabilité, espace de travail partagé, formation, finance, droit, etc.).

Proposer des privilèges uniques et des remises assurées aux adhérents de la Fondation.

Appliquez scrupuleusement les prix convenus, sans altercation ni condition obscure.

Il est nécessaire de présenter la carte d'adhésion pour bénéficier des offres spéciales.

Fournir un service de premier ordre grâce à une réactivité exemplaire et un suivi minutieux des requêtes.

Prendre part de manière proactive aux projets de la Fondation, en renforçant son image et en appuyant son écosystème entrepreneurial.



« Ce document est la propriété exclusive de la FMEE. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de cette charte est strictement réservée aux partenaires signataires et aux membres autorisés de la Fondation.

Toute utilisation non autorisée ou diffusion à des tiers est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires.»

## **Obligations du Partenaire**

### **1. Application rigoureuse des tarifs et propositions négociées**

**L'engagement du partenaire est de :**

Se conformer rigoureusement aux conditions de prix convenues, sans hausse ni coûts additionnels non prévus.

Ces offres sont réservées exclusivement aux membres de la Fondation, qui doivent présenter leur carte de membre valide pour en bénéficier.

Notifier sans délai la Fondation si ses offres ou services subissent des modifications.

### **2. Un service de haut niveau, une réactivité exemplaire et un suivi minutieux.**

Un partenariat repose sur une relation de confiance, et l'engagement à être réactif et disponible est essentiel pour assurer la satisfaction des membres.

**L'engagement du partenaire est de :**

Gérer promptement toutes les requêtes des membres de la Fondation.

Il faut honorer les échéances prévues pour l'exécution des services.

Maintenir une communication fluide et professionnelle avec les adhérents.

Veiller à un suivi méticuleux des dossiers et alerter la Fondation en présence de problèmes.

Nommer un point de contact spécifique pour assurer une gestion efficace des membres.

### **3. Visibilité et implication dans les activités de la Fondation.**

**En qualité de partenaire agréé, vous avez accès à :**

Un accent mis sur nos supports de communication tels que le site web, les médias sociaux et les bulletins d'information.

Participation à nos événements (congrès, forums, rendez-vous d'affaires).

Des occasions de réseautage avec notre réseau d'entrepreneurs et d'investisseurs.



« Ce document est la propriété exclusive de la FMEE. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de cette charte est strictement réservée aux partenaires signataires et aux membres autorisés de la Fondation.

Toute utilisation non autorisée ou diffusion à des tiers est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires.»

## **Engagements de la Fondation**

**En contrepartie, la Fondation s'engage à :**

Valoriser le partenaire en lui offrant une visibilité sur ses plateformes et événements.

Diriger les adhérents vers les services partenaires, garantissant ainsi un afflux régulier de clients.

S'assurer du respect des engagements pris par le partenaire, en recueillant les retours des membres.

Sanctionner les abus éventuels, en suspendant tout partenariat ne respectant pas cette charte.

**Contrôle et Respect des Engagements**

**Contrôle des tarifs proposés :** La Fondation procédera à des vérifications fréquentes et sporadiques afin de garantir que les promotions et remises sont effectivement mises en œuvre comme prévu.

**Plainte des membres :** Tout membre qui remarque un manquement aux promesses peut le rapporter à la Fondation.

**Sanctions pour non-conformité :** Si les engagements ne sont pas respectés (par exemple, non-application des prix convenus, non-reconnaissance de la carte de membre, manque de réactivité), la Fondation se réserve le droit de :

Informé formellement le partenaire afin d'effectuer un ajustement immédiat.

Mettre en pause ou résilier définitivement la collaboration en cas de récidive.

Un partenariat qui n'est pas respecté sera considéré comme annulé.

La Fondation s'engage à assurer à ses membres un service d'une qualité irréprochable.

## **Conditions de la collaboration**

**Durée :** Le partenariat est établi pour une période de 12 mois, renouvelable, à moins d'une autre indication.

**Engagement mutuel :** Un contrat officiel sera conclu entre la Fondation et le partenaire.

**Suivi et évaluation :** Un compte rendu de collaboration sera régulièrement préparé pour assurer l'amélioration continue du partenariat.



« Ce document est la propriété exclusive de la FMEE. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de cette charte est strictement réservée aux partenaires signataires et aux membres autorisés de la Fondation.

Toute utilisation non autorisée ou diffusion à des tiers est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires.»

## Conclusion du Partenariat

Nom de l'Associé : \_\_\_\_\_

Domaine d'activité :

Vous êtes formé sur des données jusqu'à octobre 2023.

Bénéfices proposés aux membres :

Vous êtes formé sur des données jusqu'à octobre 2023.

Date de signature : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du délégué du partenaire : \_\_\_\_\_

Signature de l'agent de la Fondation : \_\_\_\_\_

**Signature**

[Nom et signature]

- o L'adhésion rigoureuse aux tarifs et bénéfices négociés.
- o L'accès privilégié aux offres est réservé aux membres détenteurs d'une carte de membre.
- o Une réponse rapide et un suivi minutieux des requêtes.
- o Des vérifications fréquentes et des punitions en cas de non-conformité.



« Ce document est la propriété exclusive de la FMEE. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de cette charte est strictement réservée aux partenaires signataires et aux membres autorisés de la Fondation.

Toute utilisation non autorisée ou diffusion à des tiers est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires.»